

Distingués invités,

Je suis ravie d'être parmi vous pour participer à cette rentrée judiciaire ainsi qu'aux autres activités de la « Journée du Barreau de Montréal ». Dans ce cadre agréable et convivial, je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous pour partager la vision de la Cour du Québec sur le système judiciaire, les chantiers de l'heure et quelques-uns des défis qui nous attendent.

Je vous assure tout d'abord avoir vécu intensément non pas seulement les 100 premiers *jours*, mais les 10 premiers *mois* de mon mandat, au rythme des excellentes et moins bonnes nouvelles que la Cour du Québec a accueillies.

Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut rappeler les modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* pour accorder 16 postes additionnels à la Cour du Québec, qui se compose maintenant de 306 juges pour relever, entre autres, les défis de l'arrêt *Jordan*.

Au terme d'un véritable marathon mené par le personnel du Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge du ministère de la Justice et la juge en chef adjointe Danielle Côté, 18 collègues ont été nommés le 27 mars à la Chambre criminelle et pénale afin de pourvoir les 16 nouveaux postes et 2 autres devenus vacants en raison de départs à la retraite. La cigogne a laissé 11 de ces 18 nouveaux juges à Montréal!

Il s'agit certainement d'un moment *historique* pour la Cour qui a accueilli à bras ouverts cette cohorte de nouveaux juges que nous avons affectueusement surnommée « *Jordan-Cody* », en ayant à l'esprit la nécessité de repenser l'organisation du travail afin que le plein potentiel de ces nouvelles ressources soit mis au service des justiciables.

Nous voulons que l'arrivée de ces renforts, de même que des 17 autres juges et juges de paix magistrats nommés au cours de la dernière année à la suite de départs à la retraite, soit l'occasion de marquer un véritable changement de culture dans le traitement judiciaire des dossiers.

Je profite de l'occasion pour témoigner à la ministre de la Justice ma reconnaissance pour la célérité avec laquelle elle procède aux nominations. Madame Vallée, je vous en remercie.

Je reviendrai dans quelques instants sur certaines des mesures qui ont été déployées par les juges de la Chambre criminelle et pénale de Montréal et son équipe de coordination, ainsi que par les avocats, pour s'attaquer à la problématique des délais qui affecte nécessairement l'accès à la justice. Pour l'instant, je souhaite plutôt vous indiquer, au chapitre des bonnes nouvelles, les résultats impressionnants auxquels elles ont conduit.

Ainsi, entre le mois de juillet 2016 et aujourd'hui, le délai pour tenir une enquête préliminaire ou un procès a considérablement diminué. À titre d'exemple, le délai dans les situations exigeant deux jours d'audience est passé de 23 à 10 mois pour une personne en liberté, et de 11 à 7 mois si elle est détenue.

Ces résultats démontrent que, dans la foulée des enseignements de la Cour suprême et avec l'injection de ressources additionnelles, les juges ont pu adopter une approche proactive pour s'attaquer aux causes profondes des délais inutiles.

Les juges de la Cour du Québec assument le leadership qui leur revient dans ce changement de culture, notamment pour que chaque vacation à la cour soit utile, mais ne peuvent atteindre les résultats attendus sans un engagement tout aussi ferme des avocats et membres de la communauté juridique.

Or, on peut dire que les membres du Barreau sont, à cet égard, au rendez-vous. Je souhaite exprimer aux avocats et avocates la reconnaissance de la magistrature pour vos efforts dans le contexte où la pratique de la profession soulève de nombreux défis.

Il est certes réconfortant de constater l'amélioration. Il ne faut cependant pas crier victoire. Les efforts doivent être maintenus. Ainsi, j'encourage la mise en place de comités, forums, tables de concertation et de tout autre regroupement formel ou

informel de nature à favoriser les échanges francs et constructifs entre la magistrature, les avocats et les autres acteurs du système de justice.

De telles mises en commun de nos talents et de notre expérience, dans un esprit d'ouverture et de créativité, sont autant de bonnes nouvelles pour la Justice.

Au cours des derniers mois, un autre des devoirs de la direction de la Cour, moins réjouissant celui-ci mais inévitable, a été de rappeler publiquement le rôle, les responsabilités et l'indépendance des juges de paix magistrats, puisque nos collègues exercent des fonctions judiciaires vraisemblablement méconnues.

Heureusement, malgré toutes les critiques auxquelles ils ont fait face, la Cour peut compter sur leur motivation profonde pour le droit réglementaire et celui relatif aux autorisations judiciaires afin d'offrir aux justiciables du Québec des services de qualité. Heureusement aussi, les juges de paix magistrats demeurent passionnés par les domaines du droit relevant de leur expertise.

La Cour l'a d'ailleurs rappelé dans son mémoire déposé la semaine dernière à la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques, la Commission Chamberland. Aujourd'hui, je profite de la présente tribune afin d'exprimer, à nouveau, toute ma confiance et mon appréciation pour l'excellent travail que les juges de paix magistrats accomplissent quotidiennement, partout au Québec.

Les matières criminelle et pénale ne sont pas les seules à avoir connu récemment leur lot d'action et de rebondissements.

L'exercice d'une partie de la compétence attribuée par le législateur à la Cour du Québec dans les matières civile et administrative suscite une controverse, à un point tel que sa légitimité est maintenant mise en doute sous l'angle de sa constitutionnalité.

Je ne commenterai évidemment pas, au plan juridique, les questions soumises par la Procureure générale du Québec à la Cour d'appel par le biais d'un renvoi à la suite du recours intenté par les juges en chef de la Cour supérieure.

Je me permets toutefois de partager avec vous nos inquiétudes quant aux impacts de ce débat alors que le public s'attend, avec raison à mon avis, à ce que le système judiciaire réponde aux besoins des justiciables, aujourd'hui en 2017, plutôt que de tenter de le cristalliser suivant l'une des interprétations du texte constitutionnel rédigé il y a 150 ans, en 1867.

Tous ressentent la zone de « turbulence judiciaire » qui s'annonce. Il m'importe toutefois de rassurer les membres du Barreau, de la magistrature, ainsi que le public que nous servons.

La Cour du Québec ne remet pas en question sa tradition de collaboration institutionnelle avec tous les organismes et toutes les instances, y compris la Cour supérieure et ses juges, pour mener à terme la mission première des tribunaux qui est de servir les justiciables et de trancher les litiges au sein de notre société.

Je profite de la présence de mon collègue juge en chef de la Cour supérieure pour réitérer cet engagement.

*Of course, I will not comment on the merits of the Attorney General of Québec's Reference to the Court of Appeal, made subsequently to a motion for declaratory judgment filed by the Chief Justices of the Superior Court.*

*However, I will share our concerns about the impact of this issue on our justice system, at a time when the public rightly expects that the courts will meet the needs of litigants, in 2017, rather than attempting to crystallize one of the possible interpretations of a section of the Constitution drafted in 1867, 150 years ago.*

*We can all sense the zone of "judicial turbulence" that is coming, however it is important for me to reassure the members of the Bar, the judiciary as well as the public we serve.*

*The Court of Québec does not question its tradition of institutional collaboration with all agencies and bodies, including the Superior Court and its judges, in*

*carrying out the fundamental task of the courts, which is to serve society by deciding litigation opposing its citizens. I take this opportunity, in the presence of my colleague Chief Justice of the Superior Court, to reiterate this commitment.*

Cette collaboration est nécessaire afin de continuer les chantiers déjà en marche pour la mise en place de mesures progressistes de nature à répondre aux besoins des justiciables qui ont droit à une justice indépendante, de qualité et accessible dans des délais raisonnables.

Ces mesures et initiatives mises en œuvre grâce aux efforts de la Cour et de nombreux partenaires sont de bonnes nouvelles. Il est pertinent de rappeler certaines d'entre elles. On en a besoin... ça fait du bien!

En matière criminelle, l'une d'elle est l'interrogatoire hors cour pour tenir lieu d'enquête préliminaire lorsque la citation à procès n'est pas contestée.

Cette mesure est possible grâce à la collaboration de tous, les procureurs de la poursuite, de la défense et les services judiciaires. Il s'agit incontestablement d'un succès puisque près d'une cinquantaine d'interrogatoires ont été tenus entre les mois de février et juillet 2017. Le succès de cette mesure fait en sorte qu'il faut maintenant y consacrer deux salles pour répondre aux demandes qui sont en hausse.

Je dois aussi souligner l'efficacité de la nouvelle offre de service de la Cour aux avocats impliqués dans un dossier exigeant un procès de moyenne ou longue durée. Il s'agit de la possibilité d'une rencontre avec un juge, dans son bureau, sans l'encadrement habituel du processus judiciaire, pour faciliter les nécessaires discussions préalables à la tenue du procès.

Ces deux mesures sont des exemples concrets de la volonté des intervenants judiciaires, dont les avocats, à contribuer à l'amélioration du système de justice sans attendre la nécessaire modernisation de la procédure criminelle qui tarde à venir.

Il faut, de plus, souligner le lancement prochain, à titre de projet pilote, de la deuxième phase du Programme de traitement judiciaire de la toxicomanie de la Cour du Québec, qui aura pour effet de le rendre accessible à toutes les personnes accusées, qu'elles soient détenues ou en liberté. Voilà une autre bonne nouvelle.

En matière civile, il faut se réjouir du vif succès du projet de médiation sur place à la Division des petites créances, mené avec le Jeune Barreau de Montréal.

Par ailleurs, une autre excellente initiative émane de la Table de concertation en matière de petites créances que le juge en chef adjoint, Pierre E. Audet, préside depuis plusieurs années.



Il s'agit d'un projet-pilote d'enseignement clinique par lequel des étudiants en droit porteront assistance à certains justiciables de la Division des petites créances. Les parties sélectionnées pour participer à ce projet pilote pourront ainsi recevoir de l'information juridique adaptée à leur situation par des étudiants, sous la supervision d'un avocat.

Cette bonne nouvelle est le fruit du travail concerté de l'École du Barreau de Montréal, de Pro Bono Québec, du Centre de justice de proximité du Grand Montréal, du Jeune Barreau de Montréal, du ministère de la Justice et de la Cour du Québec.

On peut donc dire que les avocats n'abandonnent pas le service aux justiciables ayant de petites créances même s'ils sont absents devant la division de la Cour qui les traite.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent à celles qui sont en place depuis un bon moment déjà et dont l'efficacité n'a plus à être démontrée : la gestion des instances et les conférences de règlement à l'amiable.

Toutes ces initiatives ont été, au départ, des projets propulsés par l'énergie et les efforts de personnes engagées et volontaires afin qu'ils deviennent des réalisations concrètes pour l'accès à la justice.

L'autre bonne nouvelle est qu'il y a encore d'autres projets sur la planche à dessin!

À l'instar de plusieurs autres institutions, la Cour du Québec est engagée dans un certain nombre de chantiers de recherche menés en collaboration avec l'Université de Montréal et qui touchent plusieurs sujets, par exemple, la justice et les médias, l'autoreprésentation ou encore le droit de garde en protection de la jeunesse.

La Cour participe également au Plan d'action de la Table Justice-Québec qui permet aux principaux acteurs du système de justice d'être constamment à l'affût des moyens pour améliorer tant l'offre de services aux justiciables que leur qualité. Je suis certaine que d'autres initiatives naîtront de cette implication.

En matière jeunesse, une attention particulière est portée à l'impact des modifications proposées par le législateur à la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Le processus législatif n'est pas terminé à cet égard, mais on sait déjà qu'il permettra une meilleure gestion de l'instance. Les nouvelles dispositions conduiront, à notre avis, à une réflexion plus globale de la pratique judiciaire dans un domaine du droit qui concerne les personnes les plus vulnérables de notre société. La Cour entend jouer un rôle proactif dans le cadre de cette nécessaire réflexion.

Tous ces projets et réalisations témoignent de la capacité réelle de notre système à s'adapter, puisque la justice est avant tout une œuvre humaine<sup>1</sup> et donc perfectible<sup>2</sup>. Cette sensibilité réelle et apparente des institutions à se maintenir au diapason des besoins évolutifs des citoyens est fondamentale pour leur crédibilité et la confiance que la société leur accorde.

En cette rentrée judiciaire, je souhaite réitérer ma confiance aux avocats et aux juges pour établir les ponts nécessaires à la concertation afin de contribuer à une réflexion saine, menée dans l'intérêt public, sur les besoins des justiciables en 2017.

\*\*\*\*\*

Sur ces mots, j'aimerais maintenant remercier tous les juges de la région, peu importe leur compétence juridictionnelle, pour le travail qu'ils accomplissent et leur ouverture, justement, à se lancer dans de nouveaux projets afin d'améliorer nos façons de faire. Je salue et j'appuie tous vos efforts en ce sens.

J'estime que l'esprit de collégialité qui nous anime constitue un terreau fertile pour les influences mutuelles et, en bout de piste, une magistrature compétente, unie et représentative de la société qu'elle sert. Voilà une autre bonne nouvelle pour les citoyens!

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Urvoas, « Lettre du garde des Sceaux à un futur ministre de la Justice », Dalloz, 18 avril 2017, page 23.

<sup>2</sup> Jérôme Choquette, C.R., ministre de la Justice, « La justice contemporaine », 1975, page 34.

Les activités des juges de Montréal sont coordonnées par une équipe formidable. Je remercie les juges Denis Saulnier, Louise Comeau, Odette Fafard et Hélène V. Morin pour leur dévouement et leur disponibilité exceptionnels. Je souligne également la précieuse contribution du juge Pierre E. Labelle qui a coordonné la Chambre criminelle et pénale au cours des cinq dernières années. Cette rentrée me donne de plus l'occasion de remercier publiquement le juge Claude Leblond, responsable de la Division des dossiers spéciaux en matière pénale, ainsi que la juge Martine L. Tremblay, chargée de la Division administrative et d'appel, pour leur apport essentiel à la coordination des activités de ces deux divisions sur l'ensemble du territoire du Québec.

Un mot pour mettre en lumière le travail d'une valeur inestimable accompli quotidiennement par le personnel des services judiciaires et les adjointes à la magistrature afin d'assister les juges et assurer la bonne marche des tribunaux.

En terminant, je remercie à nouveau le Barreau de Montréal d'avoir accordé à la Cour du Québec ce temps de parole et souhaite une excellente rentrée judiciaire « inclusive » à toute la communauté juridique de Montréal, dans l'attente d'avoir le plaisir de vous croiser à nouveau un peu plus tard aujourd'hui.

L'honorable Lucie Rondeau

Juge en chef de la Cour du Québec

7 septembre 2017